

---

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).

## ACTUALITES

---

### **RIE III vaudoise maintenue : les communes n'ont pas les mêmes marges de manœuvres**

Après le refus populaire au niveau fédéral cette année, le Conseil d'Etat anticipe la réforme sur le plan vaudois. Une démarche qui devrait coûter CHF 50 mios supplémentaires aux communes vaudoises en attendant la mise en oeuvre du nouveau Projet fiscal 17 (PF17). L'Union des Communes Vaudoises (UCV) a demandé une compensation équitable et supportable au canton.

Retrouvez l'article sur notre [site Internet sous thème « Fiscalité communale »](#) et dans le Point CommUNE! n° 63

### **Quelle politique d'investissement dans votre district ?**

Comme annoncé dans la synthèse des visites des districts 2017, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) a réalisé une analyse financière comparative de la politique d'investissement des districts, de 1985 à 2015.

Afin d'évaluer les éléments financiers d'une politique d'investissement, nous avons analysé trois agrégats et deux indicateurs, de 1985 à 2015. Il s'agit des dépenses nettes d'investissement par habitant, de la dette par habitant et de la marge d'autofinancement par habitant. En ce qui concerne les indicateurs, il s'agit de la capacité d'autofinancement et du degré d'autofinancement, tous deux exprimés en pourcent. L'approche de cette analyse comparative est financière et factuelle, avec pour objectif de dégager les grandes tendances, et non aborder un niveau de détails élevé.

[Retrouvez les analyses pour chacun des 10 districts sur notre site Internet, thème « Finances communales »](#)

### **Accueil parascolaire : nouvelles de l'EIAP**

Conformément à la nouvelle loi sur l'accueil de jour (LAJE), l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (EIAP), destiné à formuler le nouveau cadre de référence pour les enfants de la première à la huitième primaire, a été mis en place et sa composition approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'UCV au mois de mai dernier.

Le conseil de l'EIAP, présidé par Monsieur Kunze, composé de neuf autres délégués communaux des deux faitières et assisté de Madame del Rizzo juriste à l'UCV, a débuté ses réflexions au mois d'août et se réunit depuis lors à une fréquence bimensuelle. A quelques

jours de l'entrée en vigueur de la nouvelle LAJE, c'est l'occasion de faire un point de situation sur l'avancée des travaux et des démarches entreprises par cette nouvelle autorité.

Dans le courant du mois d'octobre, l'EIAP a consacré une journée destinée à l'audition des milieux intéressés par le nouveau cadre normatif parascolaire. C'est ainsi qu'une dizaine d'organisations, associations ou réseaux d'accueil de jour ont eu la possibilité de faire entendre leur voix et d'échanger avec le conseil autour de divers thèmes, en particulier l'encadrement des enfants et les exigences en matière de construction ou d'équipements des locaux réservés à l'accueil parascolaire. Une chose est certaine : même si les opinions divergent quant à la définition et la mise en place d'un accueil parascolaire de qualité, ce dernier fait aujourd'hui partie intégrante de la vie quotidienne pour près d'un quart des enfants scolarisés de la première à la huitième primaire. A ce titre, il est important que l'EIAP puisse prendre le temps de la réflexion nécessaire à l'élaboration des nouvelles normes, les directives cantonales actuelles de 2008 restant applicables tant que le nouveau cadre de référence ne sera pas entré en vigueur. Dès le 1er janvier 2018, comme le prévoit la LAJE, l'EIAP délèguera à l'office pour l'accueil de jour (OAJE) sa compétence en matière d'autorisation et de surveillance des structures d'accueil parascolaire primaire par le biais d'un mandat de prestations. Ce mandat, actuellement en cours d'élaboration, définira les modalités de collaboration entre l'OAJE et l'EIAP et sera signé par les parties prenantes avant la fin de l'année.

Dans un souci de transparence, de collaboration mais aussi parce que la définition des normes cantonales a été transférée aux communes, ces dernières seront consultées une fois le cadre de référence finalisé, probablement d'ici le printemps prochain. S'agissant de l'élaboration même des nouvelles normes, les travaux du conseil ont bien avancé et une première mouture est à bout touchant.

## **Aménagement du territoire**

### **Projet LATC : examen préliminaire**

L'examen préliminaire (art. 36 du projet LATC, voir [commentaire EMPL 323](#)) est une nouvelle phase en amont de l'examen préalable qui vise à faciliter le démarrage d'un projet de planification.

La délégation « aménagement du territoire » de l'UCV reconnaît que l'objectif de coordination et d'efficacité est louable mais constate qu'à ce stade initial, le Service du développement territorial tente de cogérer la planification. Il se donne ainsi la possibilité de décider des différentes voies possibles de planification. Cela sans qu'aucune assurance ne soit donnée quant à un réel gain de temps sur la procédure. Sauf solide garantie ancrée dans le texte de loi, cette nouvelle étape pourrait se révéler au final une couche supplémentaire susceptible d'empiéter sur l'autonomie des communes en la matière.

Le Comité de l'UCV a mis ce sujet à l'ordre du jour de sa rencontre avec le groupe "communes" du Grand Conseil, le 16 janvier prochain.

## Modification du règlement des remboursements de frais relatifs aux mandats politiques

A l'initiative de l'UCV et en collaboration avec l'ACI, le règlement des remboursements de frais relatifs aux mandats politiques (disponible [ici](#)) en particulier l'imposition des jetons de présence versés aux conseillers communaux, a été modifié. Cette correction fait suite à de nombreuses questions adressées à notre service juridique quant à l'interprétation du texte de l'ancien règlement qui pouvait induire en erreur. Sur le fond, il n'y a pas de changement mais le texte a été modifié afin de clarifier le montant à partir duquel ces indemnités sont imposables. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif qui guidera les municipalités dans ce domaine.

Montants annuels (en CHF)	Certificat de salaire obligatoire	Prélèvement des cotisations sociales	Montant imposable
0 – 2'300	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b> (en dessous du seuil d'imposition)
2'301 – 3'333.35	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b> (en dessous du seuil d'imposition)
+ de 3'333.35	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b> (à mentionner sous ch. 2.3 ou 7 du certificat de salaire)

### CONSULTATIONS

## Nouveau règlement sur le registre cantonal des entreprises

La modification du règlement d'application sur l'exercice des activités économiques (RLEAE) et le projet d'un nouveau règlement sur le registre cantonal des entreprises ont été mis en consultation de manière restreinte, soit uniquement auprès des organes de l'UCV (conseil, groupe des villes, bourg et villages et comité). Aucune remarque particulière n'a été formulée. Cependant, l'UCV a relevé que si le règlement sur le registre cantonal des entreprises précise que le financement des ressources informatiques et des développements est assuré par le canton, il reste flou sur une prise en charge cantonale de l'installation de ce

programme et d'une éventuelle formation au sein des communes destinée à son utilisation, dans le cadre de l'échange d'informations entre ces dernières et le canton.

Quant au règlement d'application de la loi sur l'exercice des activités économiques, il est modifié dans le sens que les dispositions relatives au registre cantonal des entreprises sont abrogées et la compétence de son application relève désormais du Département de l'économie et du sport. Le Département des finances est désormais compétent pour faire appliquer le nouveau règlement sur le registre cantonal des entreprises.

## ASSOCIATION

---

### **Journée Biennale des géosciences et de l'environnement**

Du 12 au 16 février 2018, la Faculté des géosciences et de l'environnement (de l'UNIL) organise ses premières Journées biennales des géosciences et de l'environnement (JBGE). Les motivations ? Echanger connaissances et expériences, renforcer les liens et établir des collaborations durables entre la Faculté et la société.

En tant que partenaire, l'UCV invite les élus locaux, les membres des exécutifs et des administrations communales ou municipales, concernés notamment par l'aménagement du territoire, les agendas 21, l'environnement, les espaces verts, la mobilité, l'énergie ou les risques et dangers naturels, à participer aux JBGE 2018.

Ce sera l'occasion de partager les connaissances et les expériences acquises sur le terrain ou de récolter des résultats et expertises qui pourraient être utiles dans les prises de décision.

[Plus d'informations et inscription en ligne \(jusqu'au 22.12.17\)](#)

### **Le journal Point CommUNE! vient de paraître**

Dans le n° 63, le trimestriel de l'UCV met, entre autres, l'accent sur les zones industrielles et d'activités grâce aux éclairages d'une syndique, d'un expert en immobilier et de la directrice de l'entité SDOL. Bonne lecture, en [pdf](#) ou sur l'UCV App !

## SOIRÉE D'INFORMATION

---

**Tout savoir (ou presque) sur la répartition des compétences entre autorités communales**

Animée par Me David Equey, Docteur en droit, Avocat et Conseiller communal.

*Le 1er mars 2018 à 19h à Bussigny*

[Détails et inscriptions](#)



## FORMATIONS

---

Détails et inscriptions aux formations sur [notre site Internet](#)

### **Nouvelle formation en communication !**

Le centre de formations de l'UCV vous propose un nouveau cours : « Communes, communiquez ! »

*Le 31 mai 2018 de 8:30 à 16:30 à Jongny*

### **Boucllement des comptes**

Le 1<sup>er</sup> mars 2018 de 8:30 à 16:30 à Jongny

### **Contrôle interne**

Le 25 mai 2018 de 8:30 à 16:30 à Jongny

## Union des Communes Vaudoises

Av. de Lavaux 35  
CP 481 1009 Pully  
T : +41 12 557 81 30  
F : +41 21 557 81 31  
[ucv@ucv.ch](mailto:ucv@ucv.ch)

### Secrétaire générale

Brigitte Dind  
+41 21 557 81 32  
[brigitte.dind@ucv.ch](mailto:brigitte.dind@ucv.ch)

### Conseil en stratégie et gestion financières publiques

Gianni Saitta  
+41 21 557 81 37  
[gianni.saitta@ucv.ch](mailto:gianni.saitta@ucv.ch)

### Service juridique

Isabelle del Rizzo  
Sarah Laurent  
+41 21 557 81 38  
[juristes@ucv.ch](mailto:juristes@ucv.ch)

